

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-417 du 2 Décembre 1981

chargeant le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements
Moyens Général, Technique et Profes-
sionnel, de l'intérim du Camarade
Codjo AZODOGBEHOU, Ministre du
Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 3 Décembre
1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Pôpulaire du
Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 3 Décembre 1981, le Camarade
Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général,
Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre
du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant
l'absence du Camarade Codjo AZODOGBEHOU.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.-

FAIT à COTONOU, le 2 Décembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2
MEMB-MDRAC 6 autres Ministères 19 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DAN-BN 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-ISJ 4 BCP 1
JORPB 1.-